

Argelès-Gazost, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire,**

**Mesdames et Messieurs, chers collègues,**

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 7 septembre 2020 à 20h30, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 juillet 2020
- Compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 17 juillet 2020 ;

## **1. INSTITUTION**

### **1.1 COMMISSIONS REGLEMENTAIRES**

- 1.1.1 Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)- création et composition de la commission
- 1.1.2 Commission d'appel d'offres (CAO) – conditions de dépôt des candidatures
- 1.1.3 Commission de délégation de service public (DSP) – conditions de dépôt des candidatures
- 1.1.4 Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIAPH) – création et composition
- 1.1.5 Comité Technique (CT) – désignation des représentants
- 1.1.6 Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) – désignation des représentants

### **1.2 COMMISSIONS THEMATIQUES**

- 1.2.1 Commissions thématiques – création des commissions et leurs modalités
- 1.2.2 Commissions thématiques – désignation des membres

### **1.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

- 1.3.1 - PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) – désignation des délégués
- 1.3.2 - Syndicat mixte du Hautacam – désignation des délégués
- 1.3.3 - Syndicat mixte de traitement des déchets (SMTD 65) – désignation des délégués
- 1.3.4 - Agence touristique des Vallées de Gavarnie (ATVG) – désignation des délégués

- 1.3.5 - Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) – désignation du délégué
- 1.3.6 - Office de commerce Pyrénées Vallées des Gaves – désignation des représentants
- 1.3.7 - Club d'entreprises EPYVAG – désignation du représentant
- 1.3.8 - Collège René Billères d'Argelès-Gazost – désignation d'un représentant au conseil d'administration
- 1.3.9 - Lycée René Billères d'Argelès-Gazost – désignation d'un représentant au conseil d'administration
- 1.3.10 - Syndicat Départemental des Stations de sports d'hiver – désignation d'un représentant
- 1.3.11 – Ambition Pyrénées – désignation d'un représentant
- 1.3.12 – Initiatives Pyrénées – désignation d'un représentant
- 1.4 Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

## 2. Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer. Enfin, la réunion est publique mais le nombre de personnes pouvant accéder à la séance (hors élus et personnels) sera limité.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
Noël PEREIRA DA CUNHA

